

Déplacements forcés internes en Colombie

Une catastrophe humanitaire invisible au niveau national et international

Entre 1985 et 2013 :

- Il y a eu 5,9 millions de déplacés internes (5 fois Bruxelles et 1,5 fois Berlin) ;
- Au moins 12% de la population colombienne est en situation de déplacement forcé ;
- Pendant les cinq dernières années, en moyenne, 180.000 nouvelles personnes ont été déplacées par an.

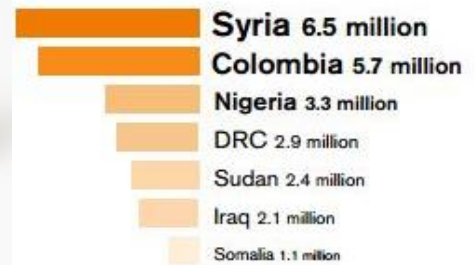
En 2013 :

- 7 villes sur 10 ont accueilli des populations déplacées.
- Plus du 50% des déplacés forcés sont arrivés dans les régions du Pacifique et du Valle del Cauca ; 14% à Antioquia et seulement le 11,6% à Bogotá.
- 145 cas de déplacements massifs et multiples ont été dénombrés.

En 2014, près de 400.000 citoyens colombiens habitent à l'étranger avec un statut de réfugié.

En 2012, selon le IDMC*, 94% des personnes déplacées vivaient sous le seuil de pauvreté et 77% dans une extrême pauvreté ou le dénuement.

Depuis quelques années, plusieurs communautés se trouvent isolés, n'ayant pas le droit de quitter leurs villages, sous le contrôle total des acteurs armés.



63% des déplacés dans le monde viennent de 5 pays affectés par un conflit armé. L'un de ces pays est la Colombie.

Accumulation des personnes déplacées entre 1985 et 2013
Comparaison des données de Codhes et de l'Unité des Victimes



Figures: Codhes - Sisdhes; UARIV (2014)

« La dimension du déplacement interne en Colombie, sa durée prolongée et son impact négatif sur l'application effective des droits humains pour des millions des personnes constituent l'une des principales tragédies humanitaires non seulement au niveau régional mais également mondial ».

- Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, 2013.

Une politique de restitution des terres sans garanties de protection

La loi 1448 de 2011 prescrit des mesures d'accueil, d'assistance et de réparation intégrale aux victimes du conflit armé. Ces mesures incluent la restitution des terres aux personnes qui en ont été dépossédés ou bien aux personnes qui ont été obligées par la force de quitter leurs terres. En septembre 2013, seulement trois familles étaient retournées vivre sur leurs terres suite à des décisions de justice de restitution des terres.

Entre janvier 2008 et mars 2014, 66 personnes réclamant l'accès à la terre ont été assassinées et 11 ont été assassinées en 2013.



© Gert Steenssens / EsperanzaProxima.net

Depuis janvier 2012, plus de 500 dirigeants ont informé les autorités de menaces formulées à leur encontre. Environ 1 000 personnes réclamant l'accès à la terre ont demandé la protection de l'État ; ce dernier a recensé 360 dirigeants en situation de «risque exceptionnel». Néanmoins, aucune enquête sur les menaces n'a abouti et pas une seule personne n'a été inculpée.

Les raisons des déplacements forcés

Sont, entre autres :

- La continuité généralisée du conflit armé interne et de la violence ;
- Le conflit en lien avec la possession, l'usage et la concentration des terres ;
- Les grands projets économiques et d'extraction minière ;
- Les projets d'exploitation des grandes monocultures légales et/ou illégales ;
- Les plans de fumigation de cultures illégales ainsi que les mesures contre l'éradication manuelle des cultures illégales ;
- Les projets de construction d'infrastructures publiques ;
- La violence socio-économique, résultat de l'injustice sociale.



© PBI Colombia

Selon CODHES**, en 2012, les acteurs armés, légaux et illégaux, étaient les auteurs présumés des déplacements forcés : les guérillas dans 57% des cas, les paramilitaires dans 43% de cas, les forces de l'ordre dans 42% des cas et d'autres acteurs non identifiés dans 8% des cas. L'ensemble atteint les 150% en raison de la responsabilité partagée des acteurs dans de nombreux cas.

L'urbanisation du conflit : les déplacements à l'intérieur des villes

En plus de l'isolement et des déplacements en milieu rural, on observe un phénomène grandissant et pourtant invisible, les déplacements intra-urbains, fruit du mélange des conflits sociaux urbains et des dynamiques du conflit armé interne.

Ce phénomène peut toucher des personnes ayant déjà été victimes de déplacements de leurs lieux de vie antérieurs. En Colombie, de nombreuses personnes ont été déplacées plusieurs fois.

Ces dix dernières années, Medellín a été le centre de ce type de déplacements. Aujourd'hui, ce sont les villes de Buenaventura, Tumaco et Soacha qui en sont les épicentres.

Les paramilitaires ou les groupes criminels sont, en général, les responsables de ces déplacements forcés intra-urbains.

La sous-estimation du nombre de victimes de ce phénomène est l'un des freins à la reconnaissance du déplacement forcé intra-urbain, ce qui a pour conséquence l'oubli de ce problème au niveau international.

On peut faire quelque chose !

- En prononçant des déclarations publiques sur la gravité de la situation à laquelle sont confrontés les déplacés forcés colombiens, y compris les déplacés intra-urbains ;
- En exhortant l'État colombien à enquêter de manière efficace et approfondie sur les faits dénoncés et à identifier les auteurs intellectuels et matériels des faits et en mettant en œuvre des mesures de protection adaptées à la situation des déplacé(e)s forcé(e)s, en particulier des mesures préventives ;
- En réalisant des missions de terrain pour contrôler et rendre visible la situation de risque des déplacé(e)s forcé(e)s ;
- En invitant les organisations sociales qui défendent des personnes déplacées à des audiences des institutions nationales.

Elaboré par

